

SEANCE DU MARDI 24 MAI 2011

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19 Mai 2011, s'est réuni le Mardi 24 Mai 2011 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM. LEMARECHAL Michel,, DUREL Pierre, COLINEAU Etienne, SAILLARD Gérard, ROGER Max, ANQUETIL Hubert, CHANTELOUP Gérard, BONHOMME Régine, PESET Matthias, OMOND Louis.

Absents excusés : Mme HUTEAU Martine.

Mme BONHOMME Régine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 16 mai 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

I – URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal de la réception, à la mairie, des dossiers d'urbanisme :

- Demande de Permis de Construire n° PC 05029611Q0001 déposée par M. PORTAL Philip afin d'agrandir l'habitation du 1, La Place.
Concernant ce dossier, il est demandé que soit vérifié l'aplomb du projet de balcon par rapport au mur de la propriété afin de s'assurer que celui-ci ne déborde pas sur la voirie.
- Demande de Permis de Construire n° PC 05029611Q0002 déposée par M. GERVAISE Thierry afin de construire un garage pour stocker un tracteur et son matériel.

II – REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE DURANT SES CONGES

M. le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie prendra des congés du 30/05/2011 au 12/06/2011 inclus et qu'il serait souhaitable de pouvoir la remplacer. Il propose d'embaucher, contractuellement, Mme VAULTIER Marie épouse GARÇON, actuellement à 27/35è sur les communes de St Germain de Tournebut et de Benoistville, pour effectuer ce remplacement.

M. le Maire assurera les permanences de la mairie et Mme VAULTIER assurera le secrétariat de la mairie, en dehors des heures d'ouverture.

M. le Maire précise également que la mairie sera fermée le vendredi 3 juin 2011 en raison du pont de l'Ascension.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide d'engager Mme VAULTIER Marie épouse GARÇON, comme adjoint administratif territorial à titre temporaire, pour assurer les fonctions de secrétariat durant les congés de Mme DECARITE, à hauteur de 3h30/35h00 hebdomadaire, du 30/05/2011 au 12/06/2011 inclus ;

Mme VAULTIER Marie sera rémunérée sur le grade d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe, échelle 3, 1^{er} échelon (Indice brut 298, indice majoré 296), au prorata de son temps de travail, plus le supplément familial le cas échéant ;

autorise M. le Maire à signer le contrat de durée déterminée avec Mme VAULTIER Marie épouse GARÇON.

III – TRAVAUX AU LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire explique que suite à la réunion de conseil du 16 mai 2011 et après prise d'informations nécessaires, les murs situés à l'intérieur du logement sont des murs porteurs et que les déplacer conduirait à engager de gros investissements.

Il propose donc de n'effectuer que des travaux de remise en état des lieux ainsi que l'aménagement d'une nouvelle salle de bain à l'étage et il invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de six (6) voix POUR, une (1) voix CONTRE et trois (3) ABSTENTIONS,

décide de ne réaliser que les travaux de remise en l'état avec une nouvelle salle de bain à l'étage, **demande** à M. le Maire de faire établir des devis.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise MERIEL concernant le remplacement de la porte arrière du logement communal pour un montant de 1 480 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **donne son accord** pour le remplacement de la porte arrière du logement communal.

IV – TRAVAUX DE VOIRIE AU HAMEAU NOYON

M. le Maire rappelle que des travaux de voirie avaient été envisagés au « Hameau Noyon » et dont une partie était mitoyenne avec la commune de RETTEVILLE.

Des devis ont donc été sollicités auprès d'entreprises locales et M. le Maire présente ces devis.

Il invite alors le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Considérant le montant des devis nettement supérieur aux estimations, et donc la consultations infructueuses,

le conseil municipal, à la majorité de neuf (6) voix POUR, et une (1) ABSTENTION,

décide de déclarer la consultation infructueuse ;

décide de ne pas réaliser ces travaux de voirie au « Hameau Noyon », en 2011 ;

demande à M ; le Maire de relancer une consultation pour l'année 2012.

V – REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire fait part que la commune a reçu le schéma départemental de coopération intercommunale émis par M. le Préfet de la Manche, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

La commune devra délibérer sur ce schéma, avant le 3 août 2011.

VI – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

→ M. le Maire rend compte au conseil municipal, de l'avancement de quelques dossiers en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.